

DOSSIER DE PRESSE

Crise COVID 19 Soutien à l'économie et l'emploi

La Rochelle : Plan d'aide à l'économie 2021 et nouveau Fonds de soutien pour la transition écologique

17 décembre 2020

P3. Crise COVID 19 - Soutien à l'économie et l'emploi
La Rochelle : Plan d'aide à l'économie locale
et nouveau Fonds de soutien pour la transition écologique

P4. Plan d'aide 2020 et situation de l'économie et l'emploi
Fonds d'urgence pour les entreprises naissantes
Fonds d'aide spécial aux entreprises
Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire
Fonds de Prêt de solidarité et de proximité pour les TPE
Mesures spécifiques complémentaires

P5. Relance économique : le plan d'aide 2021
Fonds d'aide spécial aux entreprises
Fonds d'aide aux entreprises naissantes
Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire
Entreprises du dispositif Calcium

P6. Nouveau Fonds de soutien pour la transition écologique

P7. Mesures d'accompagnement spécifiques
Le Lab' de l'emploi : allier emploi et formation
Commerce
Tourisme
Associations
Aide aux étudiants

P8. En chiffres

Crise COVID 19 - Soutien à l'économie et l'emploi

La Rochelle : Plan d'aide à l'économie locale et nouveau Fonds de soutien pour la transition écologique

Pour faire face à la crise sanitaire COVID et aux mesures de confinement, la Communauté d'agglomération de La Rochelle mis en œuvre dès avril 2020 un **plan d'aide à l'économie locale. Doté de 10 millions d'euros**, il était composé d'un fonds d'aide aux entreprises naissantes, d'un Fonds d'aide spécial, d'un Fonds d'aide à l'économie solidaire et sociale.

La durée de la pandémie a eu de lourdes conséquences sur l'activité économique et l'emploi, notamment des restaurants, discothèques, du secteur de l'évènementiel et des commerces.

C'est pourquoi la collectivité déploie un nouveau **Plan d'aide à l'économie et l'emploi 2021 auquel elle consacre 7 millions d'euros supplémentaires. Il doit poursuivre les efforts déjà entrepris** pour accompagner les activités impactées par la crise, avec une attention soutenue portée aux demandeurs d'emploi et aux étudiants.

Ce nouveau Plan d'aide sera aussi l'occasion de donner un **coup de pouce à la transition écologique des entreprises** et de **renforcer l'attractivité du territoire.**

Alors que la zone d'emploi de **La Rochelle** connaissait une baisse sans précédent de son taux de chômage, à 7,6 % au deuxième trimestre 2020, la crise sanitaire 2020 a eu des conséquences graves sur l'emploi et l'économie en général. Pour faire face aux impacts de l'épidémie COVID 19 et du confinement sur l'économie et l'emploi, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mis en œuvre dès avril 2020 un plan d'aide de **10 millions d'euros**.

350 entreprises et structures de toutes tailles et secteurs ont déjà pu bénéficier de subventions, d'exonérations de loyers ou de rééchelonnement de remboursement de prêts pour un total de **3 millions d'euros**.

Fonds d'urgence pour les entreprises naissantes

Pour éviter les cessations massives d'activité, 1,2 millions d'euros étaient prévus pour les quelques 400 entreprises naissantes identifiées dans l'agglomération. **252 aides de 3 000 euros ont été versées**, soit 756 000 euros, à de toutes jeunes entreprises dont la moitié situées sur la commune de La Rochelle. Ce sont environ **350 emplois concernés**.

Fonds d'aide spécial aux entreprises

L'agglomération a doté un fonds d'aide spécial de 5 millions d'euros pour des aides de 1 500 à 3 000 euros par salarié. **96 subventions** ont été attribuées pour un montant global de **1,2 millions euros représentant 400 emplois**. 90 dossiers de demandes sont encore en instruction. Pratiquement 2/3 sont des entreprises situées à La Rochelle, et 1/3 dans les autres communes de l'agglomération. Environ 40% d'entre elles sont des cafés, bars, restaurants et hôtels.

Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire

Le Fonds de soutien à l'économie sociale a été doté de **330 000 euros pour des subventions pouvant aller jusqu'à 2 000 euros**. **19 associations** ont pu bénéficier de subventions pour un **total de 100 000 euros**.

Fonds de Prêt de solidarité et de proximité pour les TPE

en solidarité avec la Région Nouvelle-Aquitaine la Communauté d'Agglomération a **abondé le Fonds de Prêt de solidarité et de proximité pour les TPE**, avec la Banque des Territoires à raison de 2 euros par habitant, soient **339 000 euros**. A ce jour, **377 000 euros de prêts ont été attribués à 107 entreprises de l'agglomération rochelaise**.

Mesures spécifiques complémentaires

En complément du Plan d'aide, **les loyers et les charges de mars à mai 2020 des bâtiments loués à l'agglomération ont été annulés, soient plus de 580 000 euros**. Des démarches ont été menées auprès des propriétaires privés pour qu'ils allègent ou suppriment les loyers des entreprises en difficulté. **Les communes de l'agglomération ont décidé d'offrir les droits de terrasses 2020 pour les bars et restaurants**, soit un effort d'environ 700 000 euros.

Comme au national, l'emploi salarié qui avait fortement chuté au premier trimestre 2020 avec l'arrêt de l'activité économique, s'est stabilisé au deuxième trimestre 2020. Les recrutements sont repartis à la hausse grâce notamment à saison d'été.

Après les **mesures d'urgence** et les **subventions versées pour accompagner la reprise d'activité**, de nouvelles aides concrètes sont apportées aux entreprises fragilisées par le second confinement.

Fonds d'aide spécial aux entreprises

Le Fonds d'aide spécial destiné à accompagner les structures qui ne bénéficient pas des aides nationales ou régionales est élargi et **prolongé jusqu'au 30 juin 2021**.

Une enveloppe de 500 000 euros supplémentaires est destinée aux entreprises jusqu'à 150 salariés des filières prioritaires du territoire : agroalimentaire et santé, numérique, nautisme, industrie, éco-activités, tourisme, pêche-conchyliculture, agriculture et circuits courts, économie sociale et solidaire. Elles pourront recevoir une aide directe allant **jusqu'à 1 500 euros par salarié**.

En plus, un fonds renforcé dédié aux entreprises fermées administrativement ou des secteurs du tourisme et de l'événementiel employant jusqu'à 20 salariés est ouvert. Une aide directe allant jusqu'à 1 500 euros par salarié ou de 15% des charges fixes est proposée, dans la limite de 50 000 euros.

Fonds d'aide aux entreprises naissantes

Le Fonds d'aides aux entreprises naissantes - auparavant Fonds d'urgence pour les entreprises naissantes - est **réactivé pour les entreprises de moins de 11 salariés**. Il **s'applique de manière rétroactive sur toute l'année 2020** et ouvre droit à une aide forfaitaire de 3 000 euros pour les entreprises créées jusqu'au 16 mars 2020 et 1 500 € pour celles créées entre mars et octobre 2020.

Par ailleurs, une nouvelle aide de 3 000 euros par emploi créé est proposée aux jeunes entreprises des filières prioritaires du territoire, dans la limite de 10 000 euros par projet. Cette aide vient abonder les dispositifs existants de prêts d'honneur et de fonds de garantie.

Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire

Le Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire est reconduit et les **critères sont élargis aux associations qui emploient jusqu'à 100 personnes**. Il est destiné à **celles qui ont subi une perte de chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire et dont le secteur d'activité entre dans les champs de compétences de l'Agglomération**. En complément, un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets et structures de l'économie sociale et solidaire sera mis en place pour 2021.

Les demandes pour ce Fonds sont à déposer **jusqu'au 30 juin 2021**.

Entreprises du dispositif Calcium

Les entreprises industrielles ou de services à l'industrie qui bénéficient du dispositif d'avance remboursable *Calcium* pour leurs investissements immobiliers verront leurs remboursements rééchelonnés.

Nouveau Fonds de soutien à l'investissement pour la transition écologique

1 millions d'euros
pour la transition
énergétique

Engagée dans l'ambitieux programme *Territoire zéro carbone à horizon 2040* La Rochelle entend faire de la relance économique un outil de transition écologique et offre une opportunité de rendre l'activité économique plus vertueuse et durable.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération ouvre un **Fonds de soutien pour la transition écologique doté de 1 million**. Il a vocation à aider les projets d'investissement immobilier et matériel, et tout **projet de transition écologique** qui s'accompagne du développement de l'entreprise et de création d'emplois.

Il s'adresse à toutes les **entreprises du territoire**, notamment : agroalimentaire et santé, numérique, nautisme, industrie, éco-activités, tourisme, pêche-conchyliculture, agriculture et circuits courts, économie sociale et solidaire, créées depuis plus de 3 ans et employant jusqu'à 50 salariés.

L'aide se matérialise par une subvention d'environ **15 % des investissements**, accordée après une **évaluation carbone du projet** et en complément des aides de la Région et de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Il peut s'agir de performance énergétique, d'installation en énergie renouvelable, de la mise en place d'un Plan de déplacement, d'une démarche de réduction des déchets, d'achats responsables, de clauses sociales d'insertion, ou encore de numérique responsable ...

Le dépôt des demandes est ouvert **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**, sur le site de l'agglomération www.agglo-larochelle.fr

En écho à cette mesure, une **prestation d'expertise gratuite** est proposée par l'agglomération, pour une quinzaine d'entreprises, soit pour lancer des actions de performance énergétique, soit pour installer des équipements d'énergie renouvelable.

Le Lab' de l'emploi : allier emploi et formation

Dans le cadre des Assises de l'Emploi, la Communauté d'Agglomération coordonne et finance une partie de l'expérimentation *Le Lab' de l'emploi*. Avec les autres collectivités du territoire elle prévoit de recruter et **de former pendant un an une centaine de demandeurs d'emploi de longue durée**. L'objectif est de **les préparer pour la reprise économique et une embauche locale**. L'opération devrait s'étaler sur 3 ans.

Commerce

L'Agglomération de La Rochelle et ses communes ont mis en place des solutions concrètes pour les commerçants de proximité contraints de fermer leurs établissements.

Les droits de terrasse, les droits de place sur les marchés et les loyers dans les bâtiments municipaux ou communautaires ont été exonérés en 2020.

L'agglomération et la Ville de La Rochelle ont ouvert la **plateforme *La Rochelle Ici on Drive*** larochelle.iciondrive.fr où les enseignes sont visibles et référencées par type de produit ou par localisation sur une carte interactive.

Tourisme

L'agglomération donne un coup de pouce aux acteurs du tourisme et finance des « **chèques-conso** » pour aller au restaurant. Des **accompagnements individuels et collectifs** sont proposés pour s'informer et se former sur des volets juridiques, sociaux, psychosociaux ou financiers, ainsi que des ateliers pour renforcer la compétitivité et la performance, notamment la commercialisation en ligne, le référencement et la e-réputation, les politiques tarifaires, ou l'amélioration des prestations...

Associations

Pour les associations qui emploient des salariés et qui sont confrontées à la crise sanitaire, l'agglomération organise des **rencontres d'informations collectives et d'aide à la constitution des dossiers auprès des financeurs**. 6 réunions se dérouleront de janvier à juin 2021

Aide aux étudiants

L'agglomération travaille étroitement avec les établissements d'enseignement supérieur, les services sociaux de l'Université et du CROUS et le CCAS de La Rochelle pour **financer des actions pour aider les étudiants en difficulté**, comme les **repas à 1 euro** pour les étudiant internationaux ou **l'aide ponctuelle de 100 euros**. Elle a engagé une démarche auprès d'entreprises pour qu'elles fassent un **don d'ordinateurs portables**. Un **guide des aides pour les étudiants** est accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération www.agglo-larochelle.fr à la rubrique **Actualité, COVID19 Restons mobilisés**.

En chiffres

Montant total des efforts de la Communauté d'Agglomération

- ▶ pour la relance de l'économie et de l'emploi 2020 10 M€
- ▶ pour la relance de l'économie et de l'emploi 2021 7 M€

Plan d'aide à l'économie locale 2021

- ▶ Fonds d'aide spécial aux entreprises impactées 500 000 €
- ▶ Fonds d'aide spécial renforcé 500 000 €
- ▶ Fonds d'urgence entreprises naissantes 400 000 €
- ▶ Aide à la Création d'entreprise 1 M€
- ▶ Fonds de Soutien à l'Investissement pour la Transition Ecologique 1 M€
- ▶ Attractivité & tourisme 1,5 M€
- ▶ Fonds ESS 230 000 €
- ▶ Soutien supplémentaire aux plans d'action des filières 250 000 €
- ▶ Plateforme et actions de résilience énergétique 500 000 €
- ▶ *Lab de l'Emploi* 100 000 €
- ▶ Aides aux étudiants 230 000 €
- ▶ Annulation loyers et charges 15 000 €

Contacts

- ▶ **Communauté d'Agglomération**
Par téléphone 05 46 30 34 81
Par Internet www.agglo-larochelle.fr Rubrique Développement économique
- ▶ **La Rochelle Technopole**
Par Internet www.larochelle-technopole.fr
- ▶ **Direction de l'Emploi et de l'enseignement supérieur**
Par téléphone 05 46 30 34 61
Par email : ees@agglo-larochelle.fr